



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Février 2026 à 19h00

PRESENTS : MM. Bruno AYCARD, Roger ANOT, Marie-Martine XICLUNA, Jean-Luc VITRANT, Sylviane BOURBAO, René MORETTI, Guy FARCE, Marie-Claude FAUVRE, Maryse PERRIN, Chantal SILVA, Fabien FRECH, Thierry TEISSEIRE, Amélie VOISIN et Jean-Baptiste LEDOUX.

ABSENTS/EXCUSES : Christian TURCHESCHI (a donné procuration à Bruno AYCARD), Olivier GARRIGUES (a donné procuration à Martine XICLUNA), Christelle MINETTO (a donné procuration à Roger ANOT), Magali REYNIER (a donné procuration à Jean-Luc VITRANT), Aurore OVION.

A 19h00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Après avoir salué l'ensemble des membres présents du conseil municipal et une fois l'appel des participants terminé, Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler concernant le procès-verbal du conseil municipal précédent.

Il constate que le quorum requis est atteint, puis il déclare la séance ouverte pour débattre des sujets prévus à l'ordre du jour.

Préalablement, en application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Jean-Baptiste LEDOUX a été choisi comme secrétaire de séance.

Monsieur Bruno AYCARD rappelle l'ordre du jour de ce conseil :

I – Approbation du Compte Financier Unique du budget de la commune et du budget caveaux

II – Affectation du résultat 2025 du budget de la commune

III – Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – Modification de la délibération du 26 Janvier 2026

IV – Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'acquisition d'équipement pour le C.C.F.F.

V – Convention d'adhésion au CDG83 pour des prestations d'examens psychotechniques pour les agents conduisant des véhicules

VI – Convention de mutualisation pour l'intégration du PPRI dans le SIG INTRAGEOS du logiciel d'urbanisme CARTADS

VII – Adoption des décisions municipales

VIII – Questions diverses

I – Approbation du Compte Financier Unique du budget de la commune et du budget caveaux

Le Compte Financier Unique (CFU) retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes, tout en présentant de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité. Remplaçant les anciens comptes de gestion et administratif dans le cadre du passage au référentiel M57, il est soumis au vote du Conseil Municipal et conserve la même fonction de contrôle et de validation des comptes de la collectivité.

C.F.U. Commune :

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 133 006,23	2 016 000,00	3 149 006,23
	Recettes réalisées (1)	B	709 059,64	2 066 253,38	2 775 313,02
	Restes à réaliser	C	174 137,00	0,00	174 137,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	943 674,00	3 386 213,30	4 329 887,30
	Dépenses réalisées (1)	E	636 782,00	1 893 085,16	2 529 867,16
	Restes à réaliser	F	251 928,00	0,00	251 928,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	72 277,64	173 168,22	245 445,86
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/)	H	-189 332,23	1 370 213,30	1 180 881,07
Solde (invest) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/Déficit	G+H	-117 054,59	1 543 381,52	1 426 326,93
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-77 791,00	0,00	-77 791,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	-194 845,59	1 543 381,52	1 348 535,93

C.F.U. Caveaux :

			INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL CUMULE
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	47 640,00	95 280,00	142 920,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	47 640,00	47 640,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	47 640,00	95 280,00	142 920,00
	Dépenses réalisées (1)	E	47 640,00	47 640,00	95 280,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-47 640,00	0,00	-47 640,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/)	H	-0,00	0,00	0,00
Solde (invest) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/Déficit	G+H	-47 640,00	0,00	-47 640,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	-47 640,00	0,00	-47 640,00

Approbation à l'unanimité.

II – Affectation du résultat 2025 du budget de la commune

Afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, il est nécessaire de procéder chaque année à l'affectation des résultats au budget de l'année suivante. La détermination du résultat s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du CFU.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	173 168,22
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	1 370 213,30
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	1 543 381,52
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D001 (si déficit) R001 (si excédent)	--117 054,59
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-77 791,00
Besoin de financement F. = D. + E.	194 845,59
AFFECTATION = C. = G. + H.	1 543 381,52
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture de besoin de financement F	194 845,59
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 348 535,93
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Approbation à l'unanimité.

III – Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – Modification de la délibération du 26 Janvier 2026

Lors du Conseil municipal du 26 janvier 2026, le Conseil a voté l'autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026.

Or, par courriel du bureau des finances locales reçu le 27 janvier 2026, il est indiqué que cette délibération est irrecevable, le plafond autorisé ayant été mal calculé en intégrant à tort les restes à réaliser N-1.

Le montant légalement autorisé s'élève à 162 040 €, alors que la délibération votée permettait 189 037,50 € de dépenses anticipées.

En conséquence, la commune est tenue de délibérer à nouveau afin de corriger ce montant.

Approbation à l'unanimité.

IV – Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'acquisition d'équipement pour le C.C.F.F.

Le Conseil Départemental apporte son soutien aux bénévoles des Comités Communaux Feux de Forêts (C.C.F.F.) en subventionnant l'acquisition de tenues vestimentaires à hauteur de 50 % du montant TTC. Il est essentiel pour la commune d'équiper convenablement ses volontaires afin de leur permettre d'exercer leurs missions dans des conditions optimales.

Dans ce cadre, nous sollicitons une aide financière pour l'achat de polos et de pantalons, représentant une dépense totale de 1 439,88 €, et formulons une demande de subvention à hauteur de 719,94 €.

Dépenses		Recettes	
Achat :	1 439,88 €	Conseil Département (50%) :	719,94 €
		Autofinancement (50%) :	719,94 €
Total :	1 439,88 €	Total :	1 439,88 €

Approbation à l'unanimité.

V – Convention d'adhésion au CDG83 pour des prestations d'examens psychotechniques pour les agents conduisant des véhicules

Le Centre de Gestion 83 propose à la commune d'adhérer à une convention permettant la réalisation de tests psychotechniques pour les agents de grade adjoint technique amenés à conduire des véhicules de service, afin de tester leur aptitude à la conduite. Le coût de cette prestation est fixé à 60 € par agent.

Approbation à l'unanimité.

VI – Convention de mutualisation pour l'intégration du PPRI dans le SIG INTRAGEOS du logiciel d'urbanisme CARTADS

Il est proposé d'adhérer à une convention de mutualisation visant à intégrer le PPRI dans le logiciel mutualisé d'urbanisme CARTADS. Cette démarche permettra de réduire le coût unitaire supporté par chaque commune en mutualisant et en diminuant les frais de mise en service. Le coût total pour la commune de Belgentier s'élèvera à 400 € TTC.

Approbation à l'unanimité.

VII – Adoption des décisions municipales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions par le Maire dans le cadre de ses délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités territoriales).

VIII – Questions diverses

Monsieur le Maire constate que ce conseil municipal est le dernier de la mandature. Il dresse un bref bilan de l'action de l'équipe municipale en soulignant la loyauté et la fidélité des élus tout au long du mandat. Il les salue et les félicite pour leur engagement.

L'ordre du jour ainsi que les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.

Le Maire,
M. Bruno AYCARD



Le secrétaire de Séance
M. Jean-Baptiste LEDOUX

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to M. Jean-Baptiste LEDOUX, the secretary of the session. The signature is stylized and written in a cursive script.

